



Travailler les week-end sans jours récupérateurs.

Par **blivet**, le **12/11/2010** à **11:52**

Bonjour, tout d'abord, merci pour vos éventuelles réponses. Je comprends bien que cela vous prend énormément de temps pour répondre et que vous le prenez surement sur votre temps personnel. Mon épouse travaille pour l'association d'aide aux personnes "SAMAREPA" sise place du marché neuf à Gif sur Yvette dans l'Essonne. Elle est en CDI 3/4 temps et elle est soumise à une convention collective. Elle est aide à domicile. Elle n'a pas encore passée l'examen d'auxiliaire de vie. Sans compter les heures supplémentaires (ce qui lui fait plus de 35 heures par semaine) , son patron lui propose souvent de travailler les week-end. Au moins un par mois minimum. Lorsqu'elle travaille, elle est payée , mais elle n'a pas de repos compensateur. A savoir que lorsqu'elle travaille deux week-end, elle n'a que 4 jours de repos dans le mois. Elle en a parlé à sa chef et elle a répondu que c'est normal. Ma question c'est : est-ce légal? Et que peut-on faire? (De plus, la fiche de paye n'est pas clair, la base de travail n'est pas inscrite) Merci encore. Cordialement.

Par **DSO**, le **12/11/2010** à **20:17**

Bonsoir, Pour vous répondre correctement, vous devez indiquer quelle est la convention collective applicable. Vous trouverez le renseignement sur le bulletin de paie ou sur le contrat de travail. Cordialement, DSO